

## PROCES VERBAL CONSEIL DE L'ÉCOLE DOCTORALE 3M 17 avril 2018

Présents :

G. Boudebs	J-L Fillaut	E. Masson
F. Calvayrac	T. Flinois	C. Payen
E. Carvou	H. Folliot	P. Poizot
P. Cornec	P. Frère	J-C Sangleboeuf
E. Cuza	M. Fourmigué	M. Tazi
M. Deniel	P-B Gossiaux	
A. Escudié	B. Lejeune	
J-Y Le Questel	S. Triki	

Invités :

M. Kerlerou	G. Martin	N. Tunier
V. Ferry		

Excusés :

F. Peigneguy	J-M Veillé
--------------	------------

Absents :

R. Gautier	A. Tabellout	H. Berrehrah	C. Camus
------------	--------------	--------------	----------

La séance du conseil plénier débute à 09h30.

### **I. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 30 janvier 2018 :**

Le compte-rendu du conseil de l'école doctorale du 30 janvier 2018 est approuvé à l'unanimité.

### **II. ORGANISATION DES JED :**

- Pour rappel, la Journée de l'École Doctorale au Mans se tiendra le 6 juin 2018.
- M. Calvayrac présente brièvement le site [Scienceconf](#) sur lequel s'appuie l'organisation de cette journée (inscriptions, dépôt d'abstracts, etc...)
- M. Tazi remarque qu'il n'y a pas d'indication de la JED sur le site de l'ED. Après vérification, une partie lui est dédiée ici :

[https://ed-3m.u-bretagneloire.fr/fr/7\\_rendez-vous](https://ed-3m.u-bretagneloire.fr/fr/7_rendez-vous)

- Les membres de Rennes indiquent que le logo de l'université Rennes 1 présent sur le site Scienceconf n'est pas le bon. J-L Fillaut enverra le bon logo à remettre. => le logo a été remplacé par le bon dans la journée

- E. Cuza indique que les horaires de la JED (accueil à partir de 9h) ne sont pas adéquats pour les doctorants brestois car trop tôt. P-B Gossiaux, après vérification, indique qu'il existe un train ce jour-là qui permet une arrivée au Mans à 8h30.
- La 2<sup>e</sup> JED 2018 se tiendra à Rennes. Après réflexions et consultations, le thème sera « *Molécules et Matériaux au service du quotidien* ». La journée se tiendra le 29 octobre 2018. P. Frère demande à ce que l'information soit transmise au plus vite aux doctorants afin que ceux-ci puissent le cas échéant choisir la journée dont le thème correspond le mieux à leurs travaux.
- M. Tazi indique que d'après ses calculs, la participation obligatoire à 2 JED avec une présentation orale et un poster est impossible. Rennes propose une seule communication sur les 3 ans de thèse, qu'elle soit orale ou par poster.
- J-L Fillaut indique que le mail concernant la JED envoyé le 10 avril est illégal, car il indique l'obligation de présenter un oral et un poster, alors qu'il n'en est rien dans le règlement intérieur.
- J-Y Lequestel rappelle le but de cette journée (échange, information, communication) et dit que l'on a besoin d'être souple.
- P. Frère propose une communication orale unique par doctorant sur 3 ans.
- P-B Gossiaux indique que les doctorants en 1<sup>ère</sup> année n'ont pas forcément le bagage nécessaire pour faire une présentation orale
- En conclusion, une décision de modifier ou non le format actuel sera prise une fois que la JED du Mans sera passée, afin d'avoir un exemple sur lequel s'appuyer.

### **III. THESE EN BRETAGNE-LOIRE**

- F. Calvayrac indique qu'il y a actuellement une quarantaine de sujets déposés sur le site, et en moyenne 10 candidatures par jour.
- Le site est plutôt bien référencé sur Google (2<sup>e</sup> page).
- F. Calvayrac demande au conseil quel serait le meilleur moyen de valider ces sujets ? En conseil ? Ou le conseil peut-il donner pouvoir au bureau de le faire ?
- M. Kerlerou demande à avoir accès aux candidatures sur le site. M. Calvayrac va lui donner cet accès.
- Rennes demande quelle est la diffusion auprès des masters ? Cela se fait localement, en incitant également les directeurs des unités à communiquer l'information.

### **IV. CERTIFICATION EUROPEENNE POUR LE RECRUTEMENT**

- F. Calvayrac indique que pour le HCERES, il y a un besoin de certifications, notamment via euraxess et **The Human Resources Strategy for Researchers**.
- Cela permettra l'ajout d'un label important à l'ED, et amener ainsi un plus dans l'évaluation HCERES de l'École Doctorale.
- C. Payen demande si cette certification est accessible à une école doctorale, et non juste à un établissement. F. Calvayrac répond par l'affirmative.

### **V. INSERTION PROFESSIONNELLE DES DOCTEURS – POLITIQUE DE FORMATION**

- L'insertion professionnelle des doctorants en général est en baisse. L'ED3M s'en sort dans presque tous ses domaines, excepté en chimie pure.

- Quelles solutions peuvent être mises en place ? recruter davantage de candidats titulaires de l'agrégation, faire un recrutement plus international ?
- F. Calvayrac demande l'avis des membres extérieurs :
  - P. Cornec (Epsilon Chimie) suggère de concentrer les sujets de thèse sur les domaines qui recrutent. Il indique qu'il existe par exemple beaucoup de développement dans le secteur de la biochimie.
- M. Fourmigué trouve pour sa part que la thématique (chimie pure) n'est pas forcément en cause.
- C. Payen dit qu'il y a peut-être un besoin d'imposer des formations à l'insertion professionnelle ; ainsi que de développer les modules type soft skills en anglais.
- F. Calvayrac encourage vivement à accéder à MyDocPro, et propose une formation obligatoire à ce logiciel.
- M. Tazi dit qu'une formation obligatoire sur l'insertion professionnelle ne doit pas être liée à un logiciel précis.
- F. Calvayrac constate qu'il faut peut-être favoriser les sujets de thèse autres que chimie pure, proposition réfutée par M. Fourmigué.
- C. Payen dit qu'il faut faire passer le message aux financeurs, et qu'il y a besoin de communiquer avec les directeurs de thèse sur ce sujet.
- P. Frère indique que dans la plupart des cas, la charte du doctorat est remplie au minimum. La partie projet professionnel est souvent très peu remplie. Il y a besoin de plus communiquer sur ce sujet avec les directeurs de thèse.
- P-B Gossiaux indique qu'il faudrait impliquer les directeurs de thèse dans le suivi et l'appréciation des compétences et pas seulement s'appuyer sur les formations.
- A Rennes, à l'IPR, il existe une formation offerte sur l'insertion professionnelle en 3<sup>e</sup> année.
- En conclusion, il faudrait envisager une formation obligatoire qui permettrait au doctorant de se munir et de développer un portfolio de compétences, en s'appuyant sur divers outils.
- Enfin, S. Triki pense qu'il y a également besoin d'inciter les docteurs à la mobilité (nationale et surtout internationale).

## **VI. JOURNEE DU DOCTORAT DU 27 MARS 2018 A LA SORBONNE**

- F. Calvayrac fait un bref retour sur le déroulement de la journée.
  - Fiches RNCP
  - Reconnaissance du doctorant
- L'ED doit se concerter pour faire ses choix et éventuelles modifications pour les fiches RNCP. M. Fourmigué indique avoir déjà dégagé plusieurs secteurs qui correspondent à la section chimie. Il va partager le tout avec le conseil. Il indique également que selon lui, c'est aux établissements de faire ces modifications. F. Calvayrac précise que l'École des Docteurs attend des ED qu'elles fassent ce travail.
- Les intervenants de cette journée ont indiqué que le doctorat allait bénéficier d'une meilleure reconnaissance dans les hautes fonctions (concours adaptés, etc). Le docteur a également un intérêt et un attrait grandissant pour le privé.
- De plus, il a été dit qu'il y aura davantage de CIFRE mises en place (+25%)
- Un nouvel appel EUR (Écoles Universitaires de Recherches) va être lancé, plus centré sur les sites.

## **VII. FORMULAIRES CSI**

La procédure ainsi que les formulaires ont été envoyés aux doctorants.

M. Kerlerou et S. Triki indiquent qu'ils ne l'ont pas reçu. => Après vérification, il s'avère qu'il y avait un problème dans la liste de diffusion. Le problème est normalement résolu.

## **VIII. EVOLUTION DE L'ED**

- Une réflexion est à faire sur le prochain contrat concernant la forme de l'ED.
- F. Calvayrac a ressorti 3 scénarii :
  - Le maintien de l'ED en l'état
  - Un repli de l'ED sur les régions (comme avant la fusion Bretagne-Loire)
  - Un repli de l'ED sur sites.
  
- Le tout est à voir en fonction des EUR et des éventuelles fusions.
- Quelle serait la bonne taille pour l'ED en termes d'effectifs, pour répondre aux attentes ?
- Pour M. Fourmigué, il semble difficile de faire vivre quelque chose d'aussi étendu que l'ED actuelle (de Brest au Mans). 1 retour à un repli sur site (pour Rennes) semble selon lui inévitable.
- P. Frère convient également qu'il paraît difficile de maintenir en l'état l'ED 3M. Il indique que l'ED sous la forme 3MPL comme elle l'a connu avant la rentrée 2017 fonctionnait plutôt bien.
- F. Calvayrac parle d'un risque de perte de l'extensivité scientifique et du positionnement thématique au bénéfice de la proximité. Il mentionne également les choses positives qui en sont ressorties : Thèse en Bretagne Loire, le catalogue de formations étoffé.

## **IX. APPEL A PROJET COLLOQUE ET MOBILITE INTERNATIONALE**

- Sur le budget 2018, il reste environ 40 € par doctorant par an. La question est de savoir sur quoi porter ce budget, concernant la mobilité ?
- S Triki confirme qu'il est important et normal de mutualiser le tout.
- P. Frère est opposé à l'utilisation de ces fonds dans le cas de colloques ou de congrès, il estime que c'est aux laboratoires de soutenir financièrement ces actions. Il est pour une participation à la mobilité internationale, et opposé à un financement de formations type FLE (les établissements proposent déjà ces cours en général).
- C. Payen est d'accord avec les arguments de P. Frère sauf pour le FLE.
- Il faut révéifier le budget alloué aux formations, pour savoir s'il reste des fonds.
- Tous les membres semblent d'accord sur un appel d'offre à la mobilité internationale, tant que cette notion de mobilité est suffisamment large (écoles d'été, formations offertes par des laboratoires étrangers), avec un plafonnement à 1000€ par mobilité, et une seule sollicitation par doctorant sur la durée de sa thèse.

## **X. NOUVEL APPEL CIFRE**

- Il y a une augmentation du nombre de CIFRE. Il est important de faire passer l'information aux différents directeurs.
- Un nouvel appel d'offres aux internationaux est également à faire.

## **XI. INSCRIPTION ANNEES 4 ET 5 : SOUTENANCE > 39 MOIS**

- 1 demande de soutenance > 39 mois à Subatech, pour Kévin MICHENEAU. P-B Gossiaux nous informe que la soutenance est prévue en juillet et est en très bonne voie. => **Avis favorable à l'unanimité**

## **XII. QUESTIONS DIVERSES**

- A Brest, une preuve de financement, jugée douteuse par S. Triki, bloque pour une inscription. Le futur doctorant dispose d'une attestation de bourse (>50000€) d'une mairie d'une petite commune du Liban. Cette attestation a été jugée comme fautive par les collègues d'une université libanaise que S. Triki a contactés.
- L'UBO a demandé au laboratoire de se porter garant auprès du doctorant en cas de défaillance de paiement, ce que le laboratoire a refusé.
- S. Triki demande une preuve suffisante pour pouvoir inscrire ce doctorant à l'UBO, à savoir :
  - 1 engagement de la mairie de virement permanent mensuel, ou,
  - Une attestation du ministère de l'intérieur, ou,
  - Une attestation de l'ambassade libanaise en France
- F. Calvayrac rappelle les dérives parfois rapportées sur les financements moindres ou parfois les absences ponctuelles de versement de bourses pour les doctorants étrangers, et rappelle à tous d'être extrêmement vigilants sur ce point.
- F. Calvayrac dit que le cas ici présent ne peut être réglé par le conseil de l'ED, et qu'il est important de se baser sur une expertise des services juridiques de l'établissement.
- J-L Fillaut demande si une traduction en anglais du règlement intérieur de l'ED est prévue. F. Calvayrac répond par l'affirmative, elle sera soumise lors du prochain conseil de l'ED. La question est posée de la validité d'un texte en anglais. L'article 111 de l'édit de Villers-Cotterets étant toujours en vigueur, les textes administratifs doivent être rédigés en français.
- M. Tazi indique ne pas avoir trouvé les formulaires CSI sur le site internet de l'ED. Après vérification, ils sont disponibles dans PENDANT/Comité de Suivi Individuel. Il demande si ces documents pourraient être placés dans RESSOURCES & SERVICES/Documents de référence. => **Ils sont désormais également disponibles sur cette page.**

La séance est levée à 12h15.

Le prochain conseil de l'ED 3M se tiendra en présentiel le jeudi 5 juillet 2018 à Rennes.